



CTA du 8 novembre 2017

Déclaration commune des organisations syndicales .

L'ensemble des organisations syndicales représentées au CTA tient par cette déclaration commune à exprimer sa colère et son opposition à la suppression des emplois aidés sur une seule base idéologique et budgétaire, au motif qu'ils n'auraient pas fait «la preuve de leur efficacité».

Cette mesure, prise en plein cœur de l'été sans aucune concertation, relève au mieux d'une méconnaissance du terrain au pire d'un mépris total pour les personnels eux mêmes et les missions de service public qu'ils accomplissent.

Ces suppressions d'emplois mettent en difficulté les personnels non renouvelés, pourtant déjà en situation de précarité ainsi que les établissements et les services concernés, conduisant certaines structures à un fonctionnement de plus en plus chaotique.

Le choix de recruter des volontaires services civiques sur des missions de service public occupées par des CUI est contraire à la législation. Par ailleurs il est probable que les candidatures soient insuffisantes pour couvrir les appels à candidature.

La promesse de re création d'emplois aidés dans les années à venir n'engage que ceux qui y croient et révèle le manque de cohérence de la politique gouvernementale.

Les organisations syndicales représentatives estiment que la seule réponse adéquate est de faire un diagnostic des besoins, de créer autant de postes que nécessaire avec un statut pérenne, une formation et un salaire décent.

Nous souhaitons qu'un GT spécifique soit convoqué afin de faire un état des besoins de l'académie, le bilan précis des suppressions et d'envisager des solutions pour les personnels non renouvelés et les établissements.